Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Safar 1443
6 Octobre 2021

N° 90

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2240**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2241**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2243**
Homologation de résolutions **2244**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2244**
Avis aux créanciers..... **2247**
Convocations
Sociétés anonymes **2248**
Autres sociétés **2249**
Divers
Avis au public..... **2250**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

FAZE TELECOM

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Rue du Lac Turkana Immeuble Nour El Bouhaira Escalier B Tunis 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 0048013 M

En vertu des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2021 dont le PV a été enregistré le 31 mai 2021 à la recette des finances du Lac sous le n°1753617, quittance n°M042940, dont un original a été déposé le 3 septembre 2021 au Registre des Entreprises Dossier n°202186166.

Il a été décidé :

1- De sursoir de se prononcer sur la continuité de l'exploitation jusqu'à la présentation des états financiers de la société des exercices 2018, 2019 et 2020 révisés.

2- De désigner le cabinet «International Auditing & Consulting» pour le commissariat aux comptes de la société relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020.

2021402416SANB2

Notice d'information pour le projet d'augmentation du capital

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques - SAIPH

Identifiant unique : 0381453V

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Complément à l'annonce n°2021402050SANB2 parue au JORT n°66 du 12 août 2021

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 23 juin 2021 sous le n°21504049 quittance n°5452 a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 14 juillet 2021 sous le numéro AC02902021, complément à l'annonce parue au JORT n°66 du 12 août 2021.

2021402420SANB2

SOCIETE AGRICOLE ESSANIA

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : GP1 Km 33 - Grombalia - Nabeul

MF : 836106E/N/M

RC : B123242003

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Agricole ESSANIA en date du 16 août 2021 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 17 août 2021 sous le n°21703478, quittance n°MO53516 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national de Registre des Entreprises de Nabeul en date du 20 août 2021, quittance n°AC071012021.

Il a été décidé une augmentation de capital de 2 200 000 Dinars en numéraire afin de le porter de 4 800 000 à 7 000 000 Dinars par la création de 220 000 actions nominatives de 10 dinars chacune.

Cette augmentation a été réalisée conformément à la déclaration de souscription et de versement en date du 29 septembre 2021, enregistrée à la recette des finances de Grombalia sous le numéro 21804136 quittance n°M062478.

Deux exemplaires de la déclaration de souscription et de versement ont été déposés au centre Nationale de Registre des Entreprises en date du 29 septembre 2021.

L'augmentation de capital se trouve ainsi définitivement réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2021402421SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«ADVANS TUNISIE SA»

Société anonyme

Capital social : 20.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Vie III - ZAC Khereddine, Lac III Tunis

Identifiant Unique : 1317726X

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/8/2021, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital d'un montant de 3.000.000 de dinars. Le capital social est porté de 20.000.000 de dinars à 23.000.000 de dinars par la création de 300.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription.

Les actionnaires précisent, qu'en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions si la souscription atteint les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à seize (16) jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 300.000 actions nouvelles à créer ont une valeur nominale de 10 dinars chacune.

3- Dépôt préalable : Copie du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/8/2021, a été déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis dont une attestation délivrée par le Greffier en date du 30/9/2021 sous le n°AC011372021

4- Banque dépositaire des fonds : AMEN BANK - Agence Mohamed V - Tunis au Compte n°TN 590780700813406042 4996.

2021402428SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/9/2021 enregistré à la recette des finances Ras Ejbal Bizerte le 22/9/2021 sous enregistrement n°212020575, quittance n°M052121, madame Salwa Bou Elaaba Ep Limem, titulaire de la carte d'identité n°01567485, vend et cède et transporte à monsieur Mouhamed Ben Rahima, carte d'identité nationale n°08971649, qui accepte la totalité du fonds de commerce destiné pour commerce général, sis Avenue 9 Avril 1938 Ras Ejbal Bizerte, et comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez maître Hamda Ben Saïd, matricule fiscal 1215007/F dont l'étude est au 20, rue Habib Thamer - Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 30/9/2021.

2021T00929FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ras ejbal le 30/9/2021 quittance n°M053690, enregistrement 21202658. Henda Bent Hamadi Ben Abdenabi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Boulangerie sis Ezwaouin 7024 Bizerte à Mr Houssem Ben Mohamed Ben Abdenebi.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 02/10/2021.

2021R02450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 27 septembre 2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 27/9/2021 sous le n°21204787 quittance n°M027113, Mr Ghassan Bouteraa titulaire de CIN n°09993763, a vendu à Mr Achraf Majri titulaire de CIN n°09975811, la totalité du fonds de commerce connu «le BAROQUE» sis rue Jasmin Al Assala Gafsa, vente et préparation des repas légers.

Les oppositions seront reçues par l'acheteur Mr Achraf Majri au «BAROQUE» sis rue Jasmin Al Assala Gafsa.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Alchourouk du 2/10/2021 - Gafsa le 30/9/2021.

2021S01050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 17/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/9/2021, quittance n°M047815, sous n°21205371, Mr. Walid Kouraichi, CIN n°06885610, demeurant à 345 C1 Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce sise au marché central de Monastir n°21 C et 25C, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet : Vente de la viande de volaille et ses dérivés et viandes de toutes sortes, à Mme. Rjichi Soumaya CIN 06849996, demeurant à 11 rue de Khartoum Monastir à un prix égal à 50.000 dt.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Zouhaier Ghedira à son adresse : Avenue de la République Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 28/9/2021.

2021S01052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/8/2021, enregistré à la recette des finances à Chihia - Sfax le 22/9/2021 sous le n°21200730, Quittance n°031642, Monsieur Nasr Drira titulaire de la CIN n° 08891152 demeurant à l'Avenue Bourguiba 258 Bis, Chihia - Sfax, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à la route Tenyour 4.5 Centre ELAROUI - Chihia.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 28/9/2021.

2021S01053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24 septembre 2021, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi le 27 septembre 2021 quittance n°M085285 enregistrement n°21203656, M. Mohamed Ben Hédi Ben Kacem Driss, demeurant à la rue Cherif Idrissi n°06 Sakiet Ezzit Sfax, titulaire de la CIN n° 01075911 délivrée le 17 août 1995 a vendu à Nour Bent Mohamed Feki, demeurant à la route Menzel Cheker km 5.5 zanket Moalla Sfax, titulaire de la CIN n°11127954 délivrée le 24 août 2017, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au magasin n°3 ouvrant sur le côté est du complexe immobilier Al Médina Centre avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'étude de Maître Taoufik Chabchoub du Cabinet d'avocats Feki et Chabchoub Identifiant Unique 1723508C sise au 11 rue Taieb Mhiri 3000 Sfax, où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution de la présente annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le temps du 01/10/2021.

2021X01113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé, signé le 9 et le 20 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de Sfax le 22/9/2021, quittance n°M013658, enregistrement n°21200734 Madame Amira Chbeb résident à la Cité Basatine Imm. Dejla n°14 Sfax, vend à LA SOCIETE LE DOYEN SARL, titulaire de l'identifiant unique n°106675TB et ayant son siège social à Route de Téniour Km 3.5 Markez Irwi - Sfax un fonds de Commerce situé à Route de Téniour Km 3.5 Markez Irwi - Sfax. Le prix de la vente a été fixé à quatre mille Dinars (4000 DT).

Les oppositions seront présentées auprès de Madame Amira Chbeb au domicile indiqué ci-dessus et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

2021X01114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé, signé le 16/9/2021, enregistré à Sfax le 17/9/2021, quittance n°M082846, enregistrement n°21203525.

Amin Chabchoub vend à Noureddine Besbes, un fonds de commerce situé à l'avenue grande mosquée n°18, Ancienne ville, Sfax. Le prix de la vente a été fixé à 14.000.000 D.

Les oppositions seront présentées auprès de Amin Chabchoub à son adresse Rue Habib Maazoun Sakiet Dayer 22 Sfax, et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Copie de cette annonce a été publiée au journal "Dar Assabah" le 25/9/2021 P. 13.

2021X01115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de contrat de vente daté le 7/5/2021 enregistré auprès de la recette des finances de Gabès le 5/8/2021 sous n°21204545 quittance n°M037660 Mme Chagrania Ayadia et Mme Ben Brahim Menna et Mme Jmaji Amina et Mr Jmaii Makram et Mr Ben Brahim Walid et Mme Brahim Sana et Mr Ben Brahim Ahmed ont vendu à Mr Ben Brahim Amine résidant au 124 du Jedda Sidi Boulbaba Gabès le fonds de commerce situé au 06 rue Palestine Jara Gabès, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera faite entre les mains de l'acheteur Mr Ben Brahim Amine dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 02/10/2021.

2021X01120FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22/3/2021, enregistré à la recette des finances Raoued le 22/3/2021 enregistrement n°21201070, quittance n°026963. La société Taher pour les équipements et quincailleries, SARL immatriculée au registre des entreprises sous le n°1662341 H, sise à la rue Jobrane Khalil Jobrane, cité el Mansoura 2080 Ariana, a vendu à Mme Svitlana Bent Vladimir Bogdanova, demeurant au 24 rue Manoubi Jarjar, Menzah 9, tout le fonds de commerce dédié à la vente de peinture des véhicules, sis à la rue Fethi Zouheir Raoued Km 1.5 Ariana, comprenant tous les éléments corporels et incorporels et conformément aux conditions du dit acte susmentionné.

Toutes les oppositions doivent être enregistrées au plus tard dans un délai de vingt (20) jours de la date de parution de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur Svitlana Bent Vladimir Bogdanova, à son domicile sis au 24 rue Manoubi Jarjar, Menzah 9, Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk" et le "Quotidien" le 02/4/2021.

2021400813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/02/2021, enregistré à la recette des finances d'Ettadamen, le 5/02/2021 numéro 21200513, Quittance M009418; et complété par acte sous seing privé le 22/3/2021.

M. Ahmed Ayari a vendu un fonds de commerce sis rue Farhat Hached, Mnihla, Ariana, pour tous commerces, à M. Bourkana Ferchichi, au prix de 8000,000 DT.

Une annonce de la dite vente a été effectuée au journal «Chourouk», le 8/8/2021.

Les oppositions peuvent être établies auprès de Mustapha Ben Nouir au 14, rue 1680, Cité 2 Mars, Ettadamen, Ariana.

2021402422FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Victor Hugo, Sousse, le 24/9/2021, sous le n°21302687, Mr Mounir Arous, identifiant unique n°0263367C, donne en location gérance pour une durée d'une année à compter du 01/8/2018, renouvelable par tacite reconduction, à la société AROUS INVESTISSEMENT TOURISTIQUES le fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble Phénix à l'avenue Taib Mhiri, Sousse.

2021S01049FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Maître Karray Mohamed 12 Rue

LEOPOLD SENGHOR SFAX

MF : 0630259/H/A/P/000

Par acte sous seing privé daté le 17/9/2021 et enregistré à la recette des finances "Abou El Kassem Echebbi" à Sfax le 20/9/2021 sous le numéro 21303541 quittance n°MO83236 Monsieur Salem Ben Sadek Kahouli demeurant Sidi Bou Sid Ksar Hamem Elrekeb a loué à Madame Afef Bent Agrebi le fonds de commerce (Tout commerce) sis rue Hédi Chaker n°44 Sfax pour une durée de 10 ans du 01/10/2021 au 24/9/2031.

2021X01117FCCC3

Location en gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 22/9/2021 et enregistré le 24/9/2021 à la recette des finances bureau rue Ghandi sous n°21303856 quittance 64299. Haroun Hamdi loue en gérance libre le fonds de commerce sis 47 rue Kamel Atatürk Tunis ayant pour exploitation tout commerce, au profit de Maher Dhahri. Les oppositions seront admises auprès de Maître Hafsa Héla aux Berges du Lac I rue lac Locchnes immeuble fajr dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication légale. L'annonce de la vente a été publiée le 30/9 aux journaux La Presse et Assahafa.

2021402413FCCC3

Gérance libre

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Medjez El Bab en date du 22/7/2021 sous le n°21701366 quittance n°M027496. La société «Total Tunisie» loue à la "Société des Services Plus de Distribution des Carburants", tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à «Avenue Habib Bourguiba Medjez El Bab 9070 - Béja» qui représente une station de services et de vente de carburants et dérivés.

Les oppositions devront être déposées dans les délais entre les mains du locataire, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Medjez El Bab 9070 - Béja".

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 5/10/2021.

2021402427FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente inscrit à la recette des finances de Djerba le 5/4/2021 quittance n°M033836 sous n°21301429 (annonce du 02/10/2021 au journal Echourouk n°IP221/9112) Monsieur Wassime Ben Taizeyet, Nejla Herbeg, Fethia Herbeg, Dorra Ben Taizeyet, Houssem Ben Taizeyet, Aymen Herbeg, Bassem Herbeg, Lotfi Herbeg, Tarek Herbeg et Kamel Herbeg ont loués à titre de gérance libre à Madame Hend Ben Mansour tout le fonds de commerce exploité pour la vente de produits artisanaux cité au 6 rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis à 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2021402429FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un GDA

Dénomination : Groupement de Développement Agricole "El Baraka" - El Hira.

Déclaration : Délivrée sous le numéro 02 datée du 31 Août 2021.

Siège social : El Hira, Ksar Jouamaâ - Beni Khedache - Médenine.

Zone d'intervention : El Hira - Imadat Rahala.

Président du conseil d'administration : Rhouma Ayeb.

Mission : Développement agricole et protection des ressources naturelles.

2021X01116APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'Association : Défi sportif d'Al-Battan

Comité Dirigeant :

Président : Abdelkader Rwahi n° C.I.N : 05193977 délivrée le 6/6/2015

Président Adjoint : Abdelkader Assalmi n° C.I.N : 09162529 délivrée le 21/02/2020

Secrétaire général : Issam el Amri N° C.I.N : 00910949 délivrée le 27/12/2019

Trésorier : Abdelkader Aouini n° C.I.N : 09162712 délivrée 27/5/2014

Activités Culturelles : Faouzi Bjaoui : N° C.I.N : 05207117 délivrée le 27/01/2000

Equipements Sportifs : Chokri Shili : N° C.I.N : 07257701 délivrée le 20/11/2008

Spécialisation Assemblage : Mini-Foot

Local de l'association : Cité d'Al-Naseem Al-Battan 1114.

2021402414APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Avenir sportive Bouragba

But : Assurer la pratique permanence de sport et encadré les jeunes pour éducation sportive et sociale.

Siège : Cité Bouragba Mornaguia, Manouba 1110 local Abed Sattar Abibi

Les membres :

Président : Hamza Walhazi

Secrétaire générale : Amel Aloui.

2021402423APSF1

Homologation de résolutions

Avis

D'après le PV de la séance électorale du Club de Pétanque d'El-Guettar du 14/01/2020 enregistré à la recette des finances d'el-Guetter sous :

N°de quittance : M003737.

N° d'enregistrement : 20700105.

Les membres suivant ont été élus :

- Président de l'Association : Elyes Mahmoudi.

- Le secrétaire général : Ramzi Amara.

- Trésorier : Fathi Besaidi.

Avec 6 membres.

2021R02164APSF2

Avis

Selon le procès-verbal de la réunion en date du 29/9/2021. Une réunion s'est tenue au siège de l'Association Sportive de Handball de l'Ariana, en présence de tous les membres.

Il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission du trésorier, M. Maher Chattali, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07421239, et qui a été remplacé par M. Adel bin Faraj, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00302136

- Acceptation de la démission du Secrétaire Général, M. Mohamed Ali Majri, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07096312, et qui a été remplacé par M. Noureddine Bousida, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05226604.

2021402418APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix initial de 40%

Maître Kaabi Rim

Avocate

Tel : 93.761.870

MF : 1079472/Q

1) Créancier poursuivant : Maher Bahi CIN n°04142511 demeurant à Imrat Arabia Almoutahida Acharika

2) Débiteur saisi : Walid Ben Hassen, CIN n°5091138 à Bani Ichoun Korba Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Rim Kaabi Avocate 3 Rue Abou Kacem Chebbi Tunis.

4) Les parts Immobilières à vendre :

Des parts indivises de l'immeuble immatriculé objet du T.F n°654405 Nabeul dénommé «ISDIHAR AL 148» constitué de lot n°308, c'est un terrain agricole 2920,2 m² situé au nord Ouest de Korba Nabeul d'une superficie de 85440 m², forme rectangulaire dont il y a quelques maisons et des plantes de type fraise et tomate.

5) La mise à prix : est fixée à 65.704.100 D outre les dépenses de poursuite.

6) Date et lieu de la vente : Mercredi 10/11/2021 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère Instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2021T00930VEPA1

Vente immobilière

Le créancier saisissant : Lamjed Ben Amara Dhibi ouvrier en agriculture sis à Sidi Aich Gafsa.

Le débiteur saisi : Ehcine Ben Ali Hassen sis à Sned Mahata Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la cour, Code Fiscal 1146106/X sis Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : L'immeuble sis à Sned Gafsa, un dépôt à titre foncier n°3993 Gafsa «Essaada » d'une superficie 479 m² se compose d'une villa moderne et un garage.

La mise à prix : Cent dix huit mille soixante cinq dinars (118.065.000 d).

Date et lieu de la vente : Le lundi 01/11/2021 devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Gafsa.

Les bornages stipulés dans la redevance immobilière :

Hypothèque facultative au profit de la banque du logement d'un montant de 10.000.000 dinars le 20/5/1998.

2021R02449VEPA1

Revente sur folle enchère

Maître SLAMA FATMA

Avocate à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba

Moknine 5050

Tél : 55 557 783

Il est procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques mercredi le 3/11/2021 à l'audience des criées au tribunal de première instance de Monastir à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Le poursuivant :

Me Monia Bouguila.

Contre :

Me : Radhia Bouguila.

Fol Enchérisseur :

Me : Hayet Ben Kahla

Objet de l'adjudication :

Sept parts indivises d'un bâtiment et de deux terrains situés à Moknine.

Mise à prix :

79.073D530 Dinars après réduction de 40 % plus les frais.

Le prix de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur égal à 79.100.000 plus les frais

Observations :

Pour prendre communication du cahier de charges s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Monastir et pour plus amples informations s'adresser à l'Etude de Maître Slama Fatma Avocat à la cour de cassation Rue Habib Bourguiba Moknine.

Tout intéressé pourrait visiter les immeubles ci-dessus cités chaque dimanche de 16 H jusqu'à 17 Heures.

2021S01047VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation

Etude de Maître Jaouida Allaya

Avocate à la cour d'appel

Rue de Martyrs à Mahdia

Tél : 98 482 239

MF : 0701799c

Les requérants de la vente :

1/ Mahjoub Ben Mohamed Akbar Ben Ftima - 2/ Son frère Mohamed Ben Ftima, 3/ Son frère Habib Ben Ftima en son nom et au nom de sa sœur Fathia Ben Ftima, demeurants tous à rue Jordanie Ksour Essef Mahdia.

Les défendeurs : Héritiers de feu Khalifa Ben Mohamed Akbar Ben Ftima 1/ Sa veuve Fatma Bent Omar Jawad 2/ Sa fille Basma Ben Ftima 3/ Son fils Mohamed Ali Ben Ftima. 4/ Sa fille Amel Ben Ftima 5/ Sa fille Sonia Ben Ftima. 6/ Sa fille Afifa Ben Ftima 7/son fils Sadem Ben Ftima, les femmes sans travail et les hommes des ouvriers demeurants tous à l'avenue Hédi Chaker Ksour Essef Mahdia.

L'avocate poursuivant la licitation :

Maître Allaya Jaouida, avocate à la cour d'appel, sise rue des martyrs à Mahdia.

Les immeubles à vendre :

Immeuble 1 : une construction sis à l'avenue Hédi Chaker Ksour Essef Mahdia d'une superficie 436 m², consiste en une demeure composée de deux chambres, une cuisine ouvrant sur une cour non couverte et de quatre locaux commerciaux; limitée au sud : par les héritiers de Mohamed Elkosi, de l'Est : un immeuble de Alia Hlaoui, nord : avenue Omar Bejaoui ouvrant à l'avenue Hédi Chaker, Ouest : avenue Hédi Chaker.

Immeuble 2 : fond agricole se situ sur une route amenante à la route Selakta, à ksour Essef Mahdia, comportant 4 pieds d'oliviers, limitée : au sud : les héritiers de Mohamed Ben frima, Est : Mohamed Ben Ftima Darouich, nord : Mohamed Lasghar Ben Ftima et Ouest : les héritiers de Awled Boulitra, sa superficie est de 587m.

Immeuble 3 : fonds agricole se situ à oued kharoub route Sidi Alouane Ksour Essef Mahdia d'une superficie de 6102 m² comportant 10 pieds d'oliviers, limitée ; Sud : un passage agricole Est : héritiers awled zarbout. Nord : arrosage Ouest : Abdelhamid Ben Frima.

Immeuble 4 : fonds agricole se situe à oued kharoub route Sidi Alouane à Ksour Essef Mahdia d'une superficie de 1386 m² comportant 4 pied d'oliviers «hwil» et de 17 pied d'oliviers en pleine vigueur limitée ; Sud : héritiers Mohamed Asghar Ben Ftima Est : un fond appartenant à Omar Makhlouf, Nord : passage agricole, Ouest : un fonds appartenant aux tiers.

Mise à prix : Immeuble 1 : la mise à prix du premier immeuble est de deux cent trente neuf mille neuf cent trente dinars (239.930d.000). Immeuble 2 : la mise à prix de deuxième immeuble a été fixée à cinq mille cinq cent neuf dinars (5.509d.000) immeuble 3 : la mise à prix du troisième immeuble est de treize mille cent quatre dinars (13.104d.000). Immeuble 4 : la mise à prix du quatrième immeuble est de sept mille vingt deux dinars (7.022d.000) et ce selon le rapport d'expertise établi par les deux experts Messieurs Hamdene Soua et Mohamed Dhahbi en date de 20/9/2020 en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par Monsieur le président du tribunal de première

instance de Mahdia sous le n°2454/2020 en date du 3/8/2019 en sus des frais et de honoraires qui seront taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia le lundi huit novembre deux mille vingt et un 8/11/2021 à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite des immeubles :

La visite des immeubles à vendre est possible chaque jour durant les horaires de travail.

Remarque : Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat.

2021S01051VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK; S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société ALMED, SA, I.U. 1131112S, R.C. n°B2411082010, ayant son siège à la Z.I Elaguila Gafsa.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Nour" objet du titre foncier n°40181 Gafsa, situé à la zone industrielle d'Elaguila km 10 Gafsa, il consiste en un terrain aménagé au sein de la zone industrielle d'une superficie de 13 271 m², sur lequel existe un bâtiment industriel de 800m² avec un toit en fer (Charpente) à une hauteur de 10 mètres, un second bâtiment industriel de 2 800 m² avec un toit en fer à une hauteur de 6 mètres, et un bâtiment de deux étages de 500 m² érigé en administration et un abri de voitures de 361 m².

5- Mise à prix : Six million quatre cent dix mille cent quarante dinars (6.410.140,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les, étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Gafsa sis à l'avenue Habib Bourguiba 2100 Gafsa le lundi huit novembre deux mille vingt et un (8/11/2021) à partir de 9 heures,

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01118VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK; S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débitrice saisie : Société THABDDIT, SA, I.U. 1134568L, R.C. n°B1723512010, ayant son siège à cité Ennour Rdayef Gafsa.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App, n°16 - 3000 Sfax,

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée «Hela», objet du titre foncier n°29199 Gafsa qui consiste en une parcelle agricole d'une superficie de 3 hectares 75 ares et 35 centiare (37 535 m²), située à Sidi Mansour, délégation Rdayef et qui comporte 28 pieds d'oliviers de 5 ans et 7 pieds d'oliviers de 30 ans dont 3 arbres morts et 2 pieds d'olivier d'environ 7 ans et 2 figuiers d'environ 15 ans, un bâtiment d'une superficie couverte de 246 m², un second bâtiment d'une superficie 485 m², et une ancienne habitation rurale d'une superficie de 12 m².

5- Mise à prix : Deux cent quarante-cinq mille deux cent soixante-huit dinars 500 millimes (245.268,500 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gafsa sis à l'avenue Habib Bourguiba le lundi huit novembre deux mille vingt et un (8/11/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01119VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hédi Fassatoui

Avocat près la cour de cassation

14 rue Charles De Gaule Tunis

Tel : 71 328 605

Matricule fiscal : 0079737P

Poursuivant : Mohamed Mouldi Magtouf ayant son siège chez Maître Hédi Fassatoui.

Partie saisie : Hamda - Hamid - fils Ferjeni Hassen demeurant à Hamam Jebli Hamam Guezaz Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Hedi Fassatoui avocat près la cour de cassation 14 rue Charles De Gaule Tunis.

Désignation du bien à vendre :

Toute la propriété, qui est une pièce de terrain de forme polygonale, la pièce numéro 2, objet du dessin immobilier, numéro 588563 Nabeul, et l'arpenteur fait 822 mètres carrés, située à Hammam al-Jabali, Hammam al Ghazaz, Kelibia, Nabeul, qui comprend des installations construites comprenant 2 maisons qui ont une entrée commune clôturer. Le premier est une résidence de 52 mètres carrés comprend un Studio, une chambre, une cuisine et un salon, et le second est une superficie de 73 mètres carrés. Il se compose d'une chambre, une cuisine et un salon au milieu des deux maisons se trouve un espace couvert, utilisant un jardin et une écurie en forme de cabane, un espace couvert comme abri pour les moutons.

Mise à prix : (126.780.000) outre les frais de poursuite judiciaires après la réduction de 40 %.

Date et lieu de la vente : lundi 8/11/2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite du lieu : toute la journée dur le lieu ample renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou rendre connaissance du cahier des charges déposés au greffe du tribunal.

Observation : toute personnes voulons participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigé par la loi.

2021402415VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne Ministère de Justice

Tribunal de Première Instance de Monastir

Affaire de Distribution n°334/2021

Conformément aux articles 467 et 468 du code de procédures civiles et commerciales et par ordonnance rendue par Monsieur le juge commissaire chargé de règlement des ordres et des distributions auprès du tribunal de première instance de Monastir en date du 01/4/2021 et suite à la requête en distribution introduite par l'avocat Maître Yassine Hassine au nom de Mehrez Arousia avec autres contre SOCIETE USINE CONDOR DE TEXTILE de son représentant légal sis à l'avenue Habib Bourguiba zarmdine Monastir.

Après la consignation du produit de vente soit la somme de 17 300.000 dinars à la caisse de dépôt et de consignations et la quittance n°M029752 en date du 22/3/2019 et le certificat de consignation n°06/2021 en date de 4/02/2021.

Tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première Instance de Monastir dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2021S01044VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse 2, en date du 17/9/2021. Il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier sis à Kalaa Sghira et faisant objet du titre foncier n°100686 Sousse, propriété du feu Mohamed Ksouri.

2021S01046VEPA2

Appel d'offres n°02

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes appartenant à la

SOCIETE TUNISIENNE DES PEINTURES PUREX

SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n°5267 en date du 12/02/2018 portant faillite de la SOCIETE TUNISIENNE DES PEINTURES PUREX et l'ordonnance de Mme le juge des faillites en date du 14/9/2020 autorisant la vente d'un immeuble consistant en un lot de terrain avec toutes ses composantes sis à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse appartenant à ladite société à son état et l'approbation de Mme le juge précité du cahier des charges relatif à l'opération de vente dudit lot, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé syndic de faillite de ladite société son Bureau sis à l'immeuble El Ahmadia 04 Rue Georges GORSE 4000 Sousse (73217330- 98401023), lance un appel d'offres pour la vente dudit lot à son état avec toutes ses composantes. La mise à prix est fixée à un million quatre cent trente quatre mille deux cents dinars (1.434. 200.000). Ceux désirant l'acquisition du lot sus-indiqué

peuvent contacter le syndic de faillite précité à son adresse sus indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 300 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le syndic de faillite précité.

Les offres doivent être adressées à Mme le juge des faillites au tribunal de première instance de Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'acquisition d'un lot de terrain avec toutes ses composantes appartenant à la SOCIETE PUREX.

2021S01048VEPA2

SOCIETE ULYSSE FASHION - SARL

Identifiant Unique : 0003126C

Suivant ordonnance émanant du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 7/6/2021 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 30/9/2021, il a été décidé la nomination de Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, Contrôleur d'exécution pour la continuation des procédures de cession de l'entreprise ULYSSE FASHION (dossier de redressement judiciaire n°290/2017) et ce en remplacement de Monsieur Salaheddine Slim.

2021402411VEPA2

SOCIETE LES CARRIERES DE L'ARIANA - SARL

Identifiant Unique : 0003126C

En vertu de la décision n°84948 émanant du tribunal de première instance d'Ariana en date du 12/7/2021 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 29/09/2021, il a été décidé le remplacement du liquidateur de la société LES CARRIERES DE L'ARIANA, Monsieur Abdelwaheb Ben Hammouda par le liquidateur Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 et La nomination de Madame Afrah Djobi en qualité de juge commissaire des opérations de la liquidation.

2021402412VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

OWLIANCE TUNISIE ON SHORE SERVICES SA (OWTOS SA)

Société anonyme

Au capital social de 240.000 dinars

Siège social : Rue des Entrepreneurs, Immeuble HERTZ, Zone Industrielle La Charguia II Ariana

Identifiant unique : 1023273G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société OWTOS S.A., sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le mardi 26 octobre 2021 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires :

- Ratification des délais de tenue de la présente assemblée;

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos les 31 décembre 2018 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre des exercices clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs au titre des exercices 2019, 2020 et 2021;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Examen et approbation du rapport d'activité des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées réalisées au cours des exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Décisions extraordinaires :

- Continuité de l'exploitation (Article 388 du CSC) ;

- Approbation de la cession d'une action;

- Mise à jour des statuts de la société;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents soumis à l'assemblée sont à votre disposition au siège de la société à partir du 30 septembre 2021.

2021R02451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABB MAGHREB SERVICES SA

Société anonyme

Au capital de : 82.500 US dollars

Siège social : Jardin du Lac Lot 6-2-3 Les Berges du Lac 2 Tunis 1053

Identifiant unique : 0312013/P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ABB MAGHREB SERVICES SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 novembre 2021 à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, et approbation des conventions réglementées,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Affectation des résultats,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Questions diverses.

2021402424SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ABB MAGHREB SERVICES SA

Société anonyme

Au capital de : 82.500 US Dollars

Siège social : Jardin du Lac Lot 6-2-3 Les Berges du Lac 2 Tunis 1053

Identifiant unique : 0312013/P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ABB MAGHREB SERVICES SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 2 novembre 2021 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société,

- Questions diverses.

2021402425SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ABB MAGHREB SERVICES SA

Société anonyme

Au capital de : 82.500 US Dollars

Siège social : Jardin du Lac Lot 6-2-3 Les Berges du Lac 2 Tunis 1053

Identifiant unique : 0312013/P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ABB MAGHREB SERVICES SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 novembre 2021 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'activité de la société,

- Projet d'augmentation du capital social de la société,

- Changement du régime de l'investissement de la société,

- Mise à jour des statuts de la société,

- Questions diverses.

2021402426SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE "COCEBLE"

Matricule fiscal : 014476/H/N/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé "COCEBLE", informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2017/2018 et 2018/2019 et 2019/2020 se tiendra le jeudi 25 novembre 2021 à 9H30 du matin à son siège social 6 Avenue Habib Thameur Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers des exercices 2017/2018 et 2018/2019 et 2019/2020.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes des années 2017/2018 et 2018/2019 et 2019/2020.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

5. Approbation de la cooptation de membres du conseil d'administration.

6. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration (les demandes de candidature doivent être notifiées au nom de monsieur le président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce avant le mercredi 27 octobre 2021).

7. Approbation du projet de résolutions.

Si l'assemblée générale ordinaire prévue pour le jeudi 25 novembre 2021 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième assemblée générale avec le même ordre de jour, se tiendra le jeudi 23 décembre 2021 à 9H30 à l'hôtel Diplomate Tunis.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du mercredi 17 novembre 2021, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle "COCEBLE" situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2021402430SODB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5134 du 22/6/2021 Mme Abir Bent Taoufik Chachia a été nommée tutrice de sa sœur Mme Ranim Bent Taoufik Chachia pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2021R02448DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Essghaier Ben Ali Ben Essghaier Ferid ; annonce avoir perdu le titre de propriété n°46611 relatif à la propriété dite «Chehla» objet du titre foncier n°48336 Kairouan sise Zaafrana délégation Kairouan nord gouvernorat de Kairouan.

2021S01045DIVD2